



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
24 mars 2021
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2021

7-11 juin 2021, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Audit interne et investigation

**Programme des Nations Unies pour le développement :
rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations
sur les activités d'audit et les investigations internes
menées en 2020**

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année terminée le 31 décembre 2020. On y trouve une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD, ainsi qu'une présentation concise des travaux menés et des critères retenus pour établir l'opinion précitée (décision du Conseil d'administration 2016/13).

Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2018/13, le rapport rend compte des éléments d'analyse à l'appui de l'opinion, de l'évaluation des risques menée par le Bureau et de la manière dont les plaintes sont communiquées à ce dernier. Les travaux ont porté sur la supervision du programme des Volontaires des Nations Unies, du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et du Fonds d'équipement des Nations Unies.

Le présent rapport apporte des réponses aux demandes formulées par le Conseil, notamment : en ce qui concerne l'adhésion à une déclaration de conformité aux normes d'audit interne ; un avis sur l'adéquation aux besoins des ressources allouées à la fonction d'audit et sur l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour assurer la portée voulue à l'audit interne ; des informations en temps utile sur les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice des activités de contrôle ; un examen des procédures de recrutement ; une présentation de l'évaluation des risques courus par l'entité (demandes formulées dans la décision 2015/13).

On y trouve aussi les titres de tous les rapports d'audit interne publiés en 2020 et les appréciations attribuées (décision 2013/24), ainsi que des descriptions des fraudes constatées et des mesures prises dans les cas d'inconduite (décision 2011/22).



La réponse de l'administration au présent rapport est présentée séparément, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2006/13. Le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, établi conformément aux directives énoncées dans le dispositif d'application du principe de responsabilité du PNUD ([DP/2008/16/Rev.1](#)), est joint en appendice au présent rapport.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a contraint le bureau à travailler à distance à partir de la mi-mars 2020 ; les limites en ce qui concerne la portée des audits ont été identifiées et sont indiquées dans les rapports d'audit produits.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration est invité à : a) prendre note du présent rapport ; b) exprimer son soutien constant au renforcement des activités d'audit interne et d'investigation du PNUD ; c) prendre acte du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
I. Assurance au PNUD	4
II. Diffusion des rapports d’audit interne	8
III. Effectifs et enveloppe budgétaire	8
IV. Principaux résultats des audits internes	9
A. Audits du siège	9
B. Audits des bureaux de pays	10
C. Audits des activités financées par le Fonds mondial	12
D. Audits de projets	13
V. Suite donnée aux recommandations des auditeurs	14
VI. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements	14
VII. Enquêtes	16
VIII. Coordination au sein du système des Nations Unies	26
IX. Services consultatifs et autres services d’audit	26
X. Opinion	27
Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d’administration)	
1. Charte du Bureau de l’audit et des investigations	
2. Rapports d’audit du Bureau de l’audit et des investigations concernant le PNUD publiés en 2020	
4. Recommandations retirées en 2020	
6. Résumé des rapports d’enquête produits en 2020, par type d’allégation	
8. Services consultatifs du Bureau de l’audit et des investigations en 2020	
10. Critères retenus pour établir l’opinion du Bureau de l’audit et des investigations	
Appendice (disponible sur le site Web du Conseil d’administration)	
Rapport annuel de 2020 du Comité consultatif pour les questions d’audit et d’évaluation	

Introduction

1. Le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présente au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation menées durant l'année terminée le 31 décembre 2020. On trouve également dans le rapport les informations demandées dans les décisions du Conseil d'administration, comme indiqué ci-après.

I. Assurance au PNUD

Mandat du Bureau de l'audit et des investigations

2. Le Bureau de l'audit et des investigations, dispositif indépendant et objectif, est chargé d'assurer le contrôle interne des opérations du PNUD en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficience au regard des buts et objectifs que celui-ci s'est fixés en matière de développement. Ses buts, pouvoirs et attributions sont énoncés dans la charte approuvée par l'Administrateur du PNUD. Comme l'exigent les normes internationales de l'Institut des auditeurs internes, la charte a été passée en revue et précise toutes les activités et tous les domaines de responsabilité du Bureau.

3. Comme le prévoit le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, le responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique assez élevé au sein de l'entité pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités, et doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'entité.

4. Le Bureau confirme qu'il a agi en toute indépendance et qu'il n'a subi en 2020 aucune ingérence dans la détermination de l'étendue de ses audits et de ses investigations, la conduite de ses travaux ou la communication de leurs résultats.

5. Tous les auditeurs ont signé la Déclaration d'intégrité, d'objectivité et de confidentialité en 2020 et ont ainsi attesté leur adhésion au code de déontologie et aux principes fondamentaux de l'Institut des auditeurs internes ainsi qu'au code de déontologie du PNUD.

6. Le Bureau met en œuvre un programme efficace d'assurance qualité et de perfectionnement des fonctions tant d'audit interne que d'investigation. Les enquêtes qu'il a menées en 2020 auprès de ses clients à l'issue des audits confirment la satisfaction de ces derniers.

7. Le Bureau a continué de bénéficier du soutien actif de la direction du PNUD. Le Directeur du Bureau a participé à des réunions du Groupe d'appui à la performance de l'organisation (avec d'autres responsables de bureaux de contrôle), ce qui a permis de tenir des discussions sur les recommandations formulées de longue date et d'autres questions d'audit importantes qui pourraient présenter un risque pour le PNUD. Le Bureau a tenu des réunions périodiques avec l'Administrateur associé pour communiquer les résultats des audits et des enquêtes. Il a également tenu des réunions avec le Bureau des services de gestion et les bureaux régionaux pour examiner des questions importantes et récurrentes constatées à l'issue d'audits et d'investigations.

8. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, organisme de contrôle indépendant externe au PNUD, a prêté conseil à l'Administrateur dans le souci d'optimiser l'efficacité du PNUD dans ses tâches d'audit interne et d'investigation. C'est ainsi qu'en 2020, il a passé en revue le plan de travail annuel du Bureau pour 2020 et qu'il en a présenté l'état d'avancement dans des rapports trimestriels.

9. La pandémie de COVID-19 a contraint le bureau à exécuter son plan de travail à distance à partir de la mi-mars 2020 ; les limites dans la portée de ses activités ont été

identifiées et sont indiquées dans les rapports d'audit produits en 2020. Toutes les enquêtes ont également été réalisées à distance à partir de mars 2020. Le bureau a aussi rédigé des notes consultatives spéciales en réponse aux risques liés à la COVID-19.

Coordination avec les auditeurs externes

10. Les auditeurs externes des comptes du PNUD (c'est-à-dire le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU) ont continué à faire fond sur les audits du Bureau, ainsi que sur ses études d'assurance qualité des audits réalisés par des tiers¹ concernant des projets exécutés par des gouvernements nationaux ou des organisations non gouvernementales.

Base employée pour donner des assurances indépendantes à l'Administrateur

11. Afin de donner les assurances voulues en ce qui concerne les procédures de gouvernance et de gestion et de contrôle des risques, le plan de travail annuel du Bureau pour 2020 a porté sur : un ensemble cohérent de services, fonctions et activités aux niveaux du siège, des régions et des pays ; des projets exécutés directement ; des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Après avoir été examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, le plan de travail annuel pour 2020 a été approuvé par l'Administrateur.

Évaluation des risques courus par l'entité aux fins de l'établissement du plan de travail annuel (décisions 2019/2 et 2015/13)

12. Le Bureau de l'audit et des investigations a élaboré le plan d'audit pour 2020 après avoir procédé à une évaluation exhaustive des risques susceptibles de se poser dans les domaines d'audit relevant de sa compétence pour le PNUD, y compris le programme des Volontaires des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Pour arrêter ce plan, il a adopté une démarche participative, s'entretenant régulièrement avec la direction et les responsables des bureaux concernés des résultats des modèles d'évaluation des risques. Le Bureau a également consulté le Comité des commissaires aux comptes afin que le PNUD fasse l'objet d'un audit comme il convient et qu'il y ait le moins possible de chevauchements dans les travaux visant à apporter une assurance tant à l'Administrateur qu'au Conseil d'administration.

13. La méthode d'évaluation des risques a porté sur le processus d'évaluation des risques, depuis le recensement jusqu'à la mesure et au classement des risques. Des indicateurs de risque tant quantitatifs que qualitatifs ont été utilisés. Les risques ont également été classés comme étant stratégiques, contextuels, politiques, opérationnels ou financiers, conformément aux catégories de gestion des risques adoptées par le PNUD. La sélection finale des audits peut être modifiée à l'issue de consultations avec l'Administration. Pour permettre une répartition efficace des ressources, les entités classées « à très haut risque » sont généralement contrôlées tous les deux ans, celles qui sont classées « à haut risque » tous les trois ans, « à risque moyen » tous les quatre à cinq ans et « à faible risque », tous les cinq ou six ans.

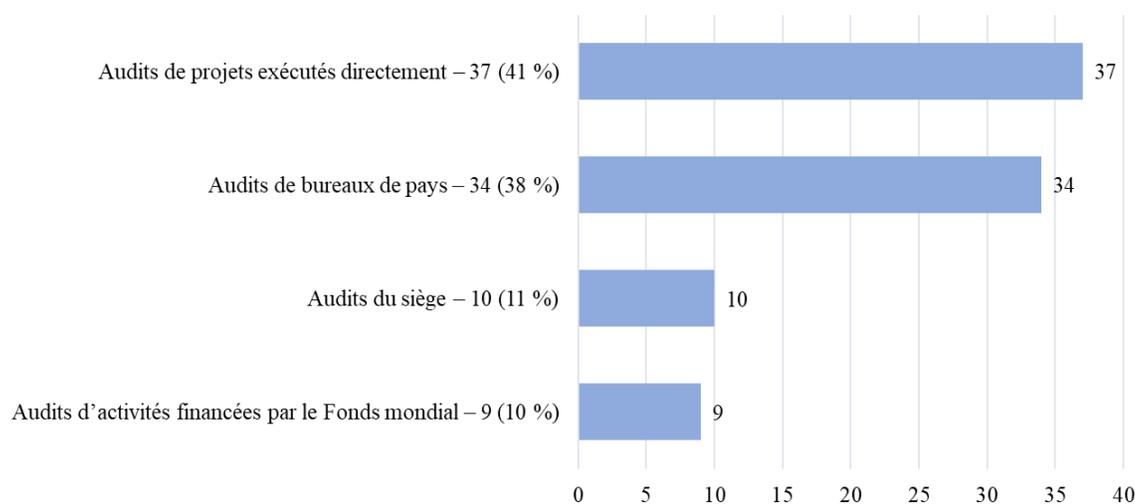
¹ On entend par audits effectués par des tiers des audits qui ne sont effectués ni par le Bureau de l'audit et des investigations ni pour son compte. Les audits des projets exécutés par des organisations non gouvernementales et des gouvernements (nationaux) sont menés par des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD.

Rapports d'audit publiés

14. En 2020, le Bureau a produit 90 rapports d'audit : dix audits du siège, dont un audit du Fonds d'équipement des Nations Unies, et un rapport de suivi (11 %) ; 34 audits de bureaux de pays, dont trois rapports de suivi (38 %) ; neuf audits de projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (dont un rapport de suivi et deux rapports de synthèse) (10 %) ; et 37 audits de projets exécutés directement (41 %) (voir fig. 1). En application de la décision 2013/24 du Conseil d'administration, la liste de tous les rapports et appréciations d'audit interne publiés en 2020 est donnée à l'annexe 2. En 2020, le Bureau a respecté l'indicateur clef de performance relatif au nombre de jours nécessaires à la production des rapports à compter de la fin du travail sur le terrain, atteignant une moyenne, par rapport à l'objectif de 90 jours, de 49,8 jours pour les audits du siège, des bureaux de pays, des activités financées par le Fonds mondial et des projets exécutés directement (voir les détails dans la figure 2).

15. Les 74 audits réalisés au niveau national (audits de bureaux de pays, audits de projets exécutés directement, audits des activités financées par le Fonds mondial) ont porté sur environ 3,4 milliards de dollars, soit 75 % des quelque 4,5 milliards de dépenses que le PNUD a engagées hors siège en 2020. De plus, les audits réalisés par des tiers et portant sur des projets d'exécution nationale ou sur des projets exécutés par des organisations non gouvernementales ont permis de vérifier des dépenses s'élevant à 0,9 milliard de dollars. Les audits au niveau des pays et les audits par des tiers se traduisent par une couverture globale de 4,3 milliards de dollars.

Figure 1

Nombre, pourcentage² et type de rapports d'audit publiés en 2020

² Rapport (converti en pourcentage) entre le nombre de rapports par type d'audit et le nombre total de rapports publiés.

Figure 2
Indicateur clef de performance 2020 : Nombre moyen de jours pour produire un rapport

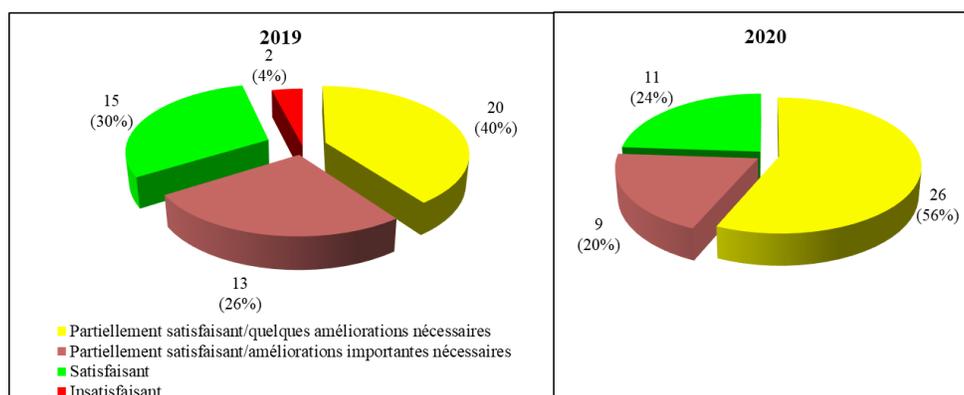
Type d'audit	Nombre de jours ³	Objectif
Audits du siège	72,3	90
Audits des bureaux de pays	56,8	90
Audits des activités financées par le Fonds mondial	58,1	90
Audit des projets exécutés directement	36,7	90

Appréciation d'audit

16. À l'issue d'un audit, le Bureau assortit généralement son rapport d'une appréciation générale qui sanctionne l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Il n'est pas donné d'appréciation aux audits de suivi ; seuls les audits financiers des projets exécutés directement, les audits interinstitutions et les rapports de synthèse regroupant plusieurs audits en font l'objet.

17. Sur les 90 rapports publiés, 44 n'étaient pas accompagnés d'une appréciation générale. Sur les 46 autres rapports, 11 (24 %) étaient jugés « satisfaisants », 26 (56 %) « partiellement satisfaisants/quelques améliorations nécessaires » et, pour neuf d'entre eux (20 %), l'appréciation était « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Aucun rapport n'a été jugé « insatisfaisant » (voir fig. 3). La comparaison entre la répartition relative des appréciations d'audits en 2020 et celle de 2019 révèle une diminution des appréciations « satisfaisant », une augmentation des appréciations « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », une diminution des appréciations « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et une diminution des appréciations « insatisfaisant » (de 4 %). Aucun rapport n'a été jugé « insatisfaisant » en 2020.

Figure 3
Comparaison de la répartition des appréciations d'audit attribuées en 2020 et en 2019



³ Nombre de jours entre la fin du travail sur le terrain et la publication du rapport par type d'audit.

II. Diffusion des rapports d'audit interne

18. En 2020, le PNUD a rendu publics 89 rapports d'audit interne ; un rapport a été partiellement expurgé car il contenait des éléments d'information sensibles. On a recensé 6 774 visites sur la page Web de divulgation en 2020 (4 819 visiteurs uniques), ce qui est supérieur aux 5 303 visites de 2019 (3 685 visiteurs uniques).

III. Effectifs et enveloppe budgétaire

19. Au 31 décembre 2020, le Bureau comptait au total 93 postes approuvés.

Recrutement

20. À la fin de 2020, 86 de ces 93 postes étaient pourvus et sept étaient vacants. Sur les sept postes vacants, deux étaient de nouveaux postes créés fin décembre 2020. Le recrutement d'un des sept postes a été achevé au 31 décembre 2020 et le titulaire devait rejoindre le Bureau début janvier 2021. Le recrutement pour quatre autres postes est en cours. Les deux postes nouvellement créés devraient être pourvus au cours du deuxième trimestre de 2021. En 2020, le taux moyen de vacance de postes, en tenant compte des deux créations, était de 7,5 % (par rapport au taux de 7 % que le Bureau s'était fixé) et la durée moyenne des vacances était de 5,6 mois (contre la durée de six mois que le Bureau visait).

21. Le Bureau a mené 15 processus de recrutement au cours de l'année 2020, ce qui a permis de recruter 11 personnes et de promouvoir quatre membres du personnel administratif à des postes plus élevés. Parmi les 11 nouveaux recrutés, cinq étaient des hommes et six des femmes. Parmi les personnes promues à des catégories supérieures, une était un homme et trois étaient des femmes. Parmi les 15 recrutements réalisés en 2020, 14 postes étaient de niveau professionnel et un poste du niveau des services généraux (femme sélectionnée). Voir la figure 4 pour une ventilation.

Figure 4

Personnel du Bureau recruté en 2020, par genre

<i>Genre</i>	<i>Nouveau recrutement</i>	<i>Personnel interne</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
Homme	5	1	6	40 %
Femme	6	3	9	60 %
Total	11	4	15	100 %

Budget

22. En 2020, le Bureau disposait d'un budget approuvé global de 21,3 millions de dollars⁴ financé au moyen de ressources institutionnelles (pour la ventilation, voir fig. 5).

23. En outre, le Bureau a reçu du Fonds mondial une subvention de 1,24 million de dollars destinée à financer les activités d'audit et d'investigation concernant les opérations du PNUD. Cette somme a permis de couvrir les dépenses de personnel et de

⁴ Ce montant ne comprend pas la part du loyer annuel du Bureau de l'audit et des investigations, qui s'élève à 971 000 dollars.

fonctionnement afférentes à trois postes d'auditeur et un poste de conseiller en matière d'enquête répartis entre Dakar, Istanbul, Pretoria et New York.

24. De plus, un montant total d'environ 0,71 million de dollars correspondant aux frais d'audit directs a été imputé sur le budget respectif de chaque projet exécuté directement qui a fait l'objet d'un audit en 2020.

25. En 2020, les dépenses du Bureau (hors Fonds mondial) ont atteint 18,8 millions de dollars, ce qui laisse un solde non utilisé de 2,5 millions de dollars. Le solde non utilisé résulte d'économies de 1,4 million de dollars sur le budget du personnel (postes vacants) et d'économies liées à la COVID-19, à hauteur de 1,1 million de dollars, sur les déplacements du personnel et d'autres postes liés au fonctionnement, comme les dépenses de bureau et les formations.

Figure 5

Ressources en 2020 (subvention du Fonds mondial non comprise)

<i>Catégorie</i>	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>
Audit	11,3
Enquêtes	7,6
Gestion et appui	2,3
Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation	0,1
Total	21,3

IV. Principaux résultats des audits internes

A. Audits du siège

26. En 2020, le Bureau a effectué dix audits du siège. Parmi ceux-ci, trois étaient des audits de performance couvrant les centres régionaux du PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial du PNUD et le Bureau régional pour l'Afrique.

27. Les audits du Bureau régional pour l'Afrique, du Bureau de la sécurité du PNUD et du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ont été jugés globalement « satisfaisants ».

28. L'audit de performance des centres régionaux du PNUD, les audits du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, de la gestion des données du PNUD, du transfert électronique de fonds et du Fonds d'équipement des Nations Unies ont donné lieu à l'appréciation globale « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires ». Pour l'audit des centres régionaux du PNUD, l'appréciation est imputable à des faiblesses concernant les ressources financières et humaines, à l'absence de système institutionnel complet ainsi qu'à l'approche globale insuffisante pour appuyer les bureaux nationaux. En ce qui concerne l'audit de la gestion des données du PNUD, cette appréciation est due à l'absence de politique globale approuvée de confidentialité des données et de procédures de gestion des métadonnées. Pour l'audit du transfert électronique de fonds, l'appréciation est liée à l'absence d'interface automatisée entre Atlas et la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Pour l'audit du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, l'appréciation est due aux faiblesses de l'environnement de travail, qui n'était pas propice à la performance et au perfectionnement du personnel. Pour l'audit du Fonds d'équipement des Nations Unies, cette appréciation est principalement imputable à des déficiences dans la

politique de prêts et de garanties et à des faiblesses dans le processus d'octroi des subventions.

29. L'audit du Fonds pour l'environnement mondial a donné lieu à l'appréciation générale « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Cette appréciation est due au contrôle de supervision insuffisant des projets du Fonds pour l'environnement mondial, au suivi limité des recommandations des auditeurs par les partenaires de réalisation, à la faiblesse de la réalisation des dispositifs de contrôle interne, aux faiblesses au sein de la gestion de projet et aux faiblesses en matière de gestion des ressources financières. L'audit a donné lieu à 12 recommandations, dont cinq ont été jugées « hautement prioritaires », ce qui signifie qu'une action rapide s'impose pour garantir que le PNUD ne soit pas exposé à des risques élevés. Le rapport d'audit a été présenté au Conseil d'administration du PNUD lors de sa deuxième session ordinaire en septembre 2020, puis a été discuté avec le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial en décembre 2020.

30. Le Bureau a également réalisé un audit de suivi du processus de regroupement des services du PNUD et a fourni des services consultatifs sur la rationalisation des contrôles dans la gestion des projets du Programme.

31. Les dix rapports d'audit du siège ont donné lieu à 50 recommandations, dont 16 (32 %) étaient classées « hautement prioritaires ».

B. Audits des bureaux de pays

32. Sur les 34 rapports d'audit de bureaux de pays publiés en 2020, 31 étaient issus d'audits de portée générale et trois d'un audit de suivi. Les problèmes importants (communs à au moins cinq bureaux) relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure 6.

Figure 6

Problèmes récurrents relevés lors des audits des bureaux de pays

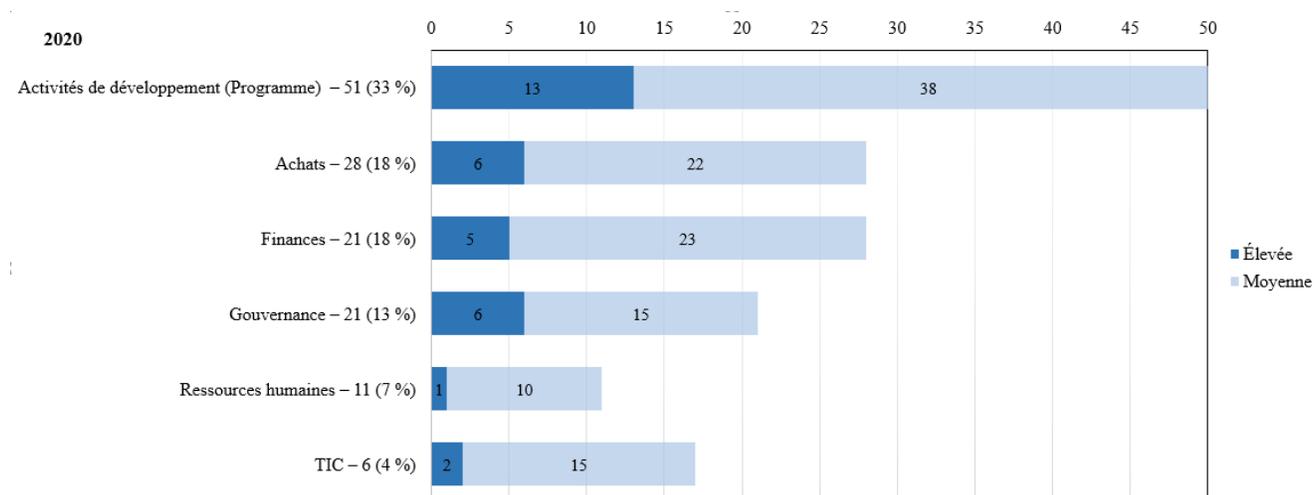
<i>Domaine</i>	<i>Problèmes récurrents relevés</i>
Gestion des programmes et projets	<ul style="list-style-type: none"> – Faiblesses dans la gestion des programmes et des projets, telles qu'une supervision inadéquate des programmes, des faiblesses dans la conception, le suivi et la gestion des risques des projets et une faible exécution des programmes (25 bureaux). – Retards dans la clôture des projets terminés (5 bureaux).
Achats	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôles inadéquats de la gestion des achats, tels que des faiblesses dans les processus d'achat et de gestion des marchés, y compris l'utilisation inadéquate d'outils comme les plateformes d'approvisionnement en ligne, les justifications et les évaluations, l'utilisation incorrecte des demandes d'achat et des bons de commande, les faiblesses dans les soumissions aux comités d'examen indépendants et le recours inadéquat à des vacataires (20 bureaux). – Planification inadéquate des achats (5 bureaux).
Finances	<ul style="list-style-type: none"> – Faiblesses dans la gestion financière, telles qu'une gestion inadéquate des paiements et des rapprochements bancaires, une mauvaise budgétisation et une utilisation inadéquate de la politique de dérogation aux règles budgétaires, une viabilité financière du Bureau exposée au risque, des faiblesses au sein de politique harmonisée

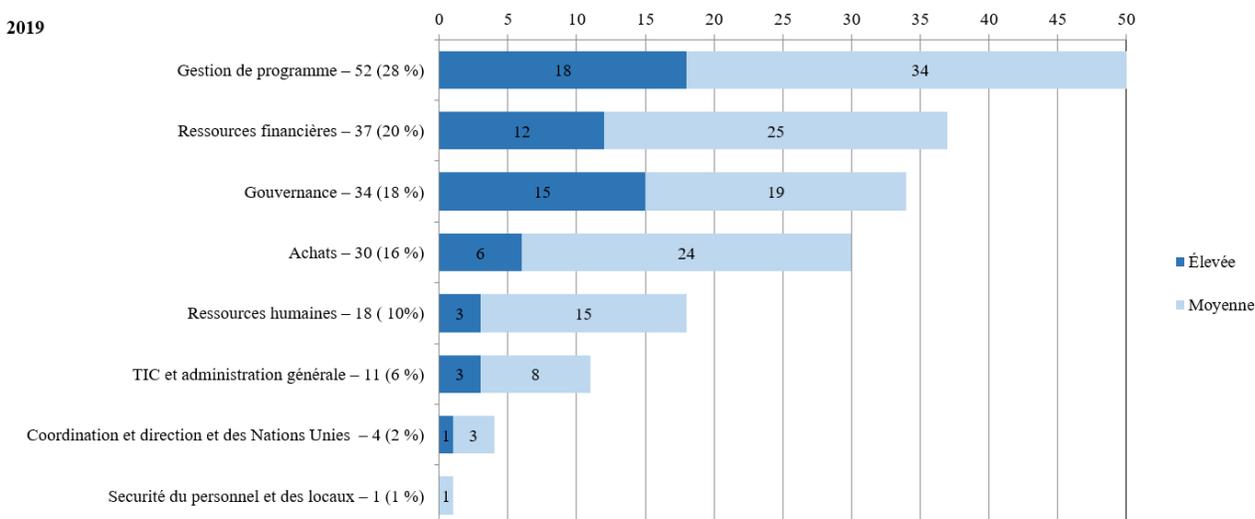
	concernant les transferts de fonds (HACT) et des créances de taxe sur la valeur ajoutée en souffrance (16 bureaux).
	– Arriérés de contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs (5 bureaux).
Gouvernance	– Faiblesse de la structure organisationnelle, de la gestion stratégique et de l’environnement de contrôle, utilisation inadéquate des outils de planification annuelle et de gestion des risques et inadéquation de la stratégie pour la promotion de l’égalité des sexes (15 bureaux).
Ressources humaines	– Processus de recrutement inefficaces, lacunes dans la gestion des contrats de service et barème de rémunération des contrats de service obsolète (10 bureaux).
Services administratifs	– Faiblesses dans la gestion des déplacements, telles que le non-respect des politiques du PNUD régissant les voyages et l’insuffisance des contrôles et du suivi des avances et des demandes de remboursement de frais de voyage (6 bureaux).

33. Les audits susmentionnés ont donné lieu à 156 recommandations, dont 33 (21 %) sont classées « hautement prioritaires ». La figure 7 présente une ventilation par thème des recommandations pour 2019 et 2020.

Figure 7

Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2019 et 2020 dans les rapports d’audit interne des bureaux de pays





C. Audits des activités financées par le Fonds mondial

34. Le Bureau a publié neuf rapports d’audit du Fonds mondial (six ayant trait à des bureaux de pays, un rapport de suivi et deux rapports de synthèse) en 2020. Ces rapports concernaient la gestion des subventions allouées par le Fonds à sept bureaux de pays (deux en Afrique, deux dans la région Asie et Pacifique, deux dans les États arabes et un dans la région Europe et Communauté d’États indépendants). Les problèmes importants (communs à au moins trois bureaux) relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d’audit dans la figure 8.

Figure 8
Problèmes récurrents relevés lors des audits des activités financées par le Fonds mondial

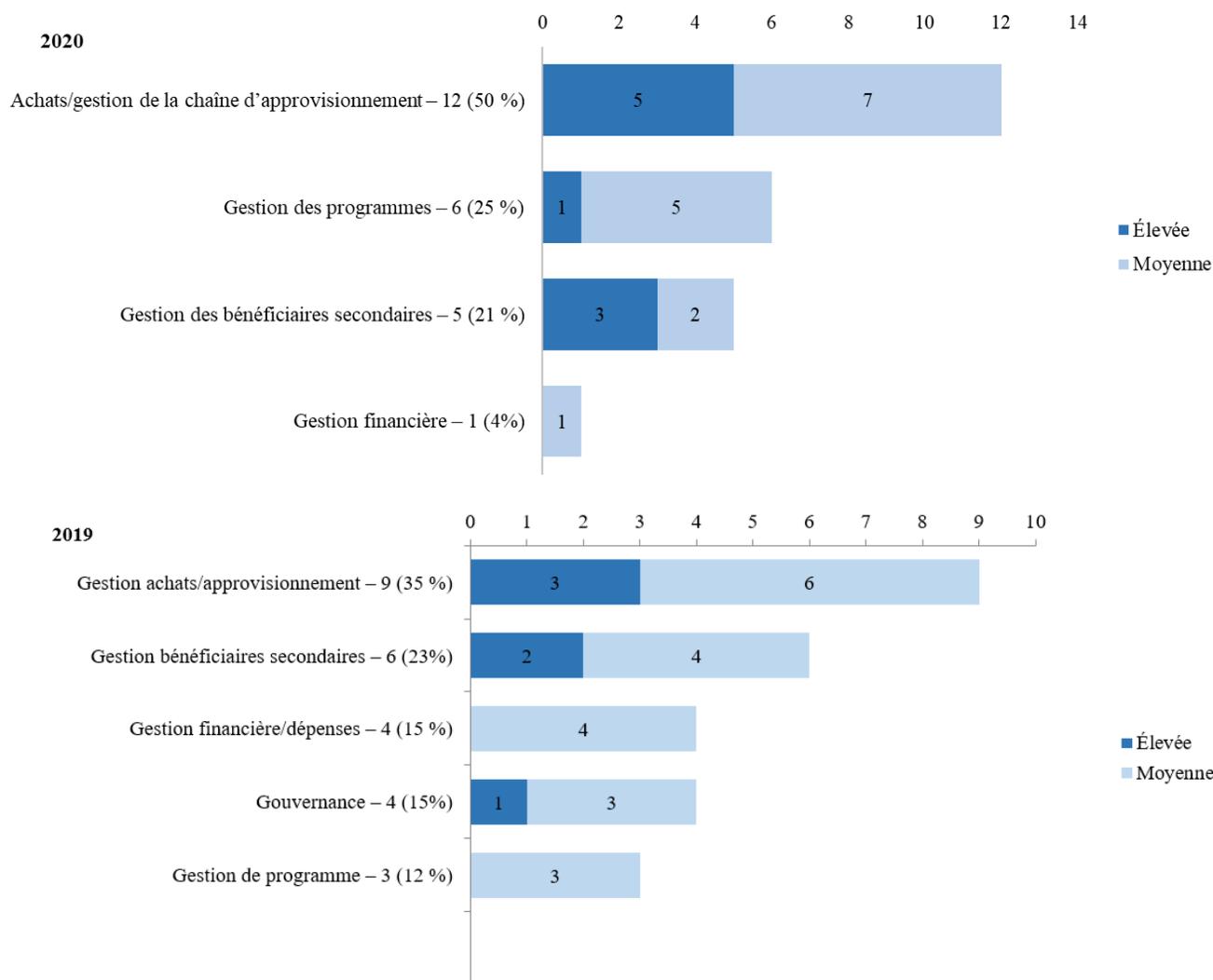
Domaine	Problèmes récurrents relevés
Gestion des achats et de la chaîne d’approvisionnement	– Faiblesses dans la gestion des registres d’inventaire, conduite inefficace de l’assurance de la qualité des produits de santé, gestion inadéquate des produits pharmaceutiques et contrôles insuffisants de la gestion des actifs (6 bureaux).
Gestion des programmes et projets	– Insuffisance des visites sur le terrain et du suivi, retards dans l’utilisation des fonds et la reprogrammation des fonds non utilisés et gestion inadéquate de la clôture des subventions et des projets (4 bureaux).
Gestion des bénéficiaires secondaires	– Faiblesses dans la passation des contrats et le suivi financier des bénéficiaires secondaires, et insuffisance de l’évaluation et du développement des capacités des bénéficiaires secondaires (4 bureaux).

35. Les neuf audits relatifs aux subventions gérées par le PNUD en tant que bénéficiaire principal ont donné lieu à 24 recommandations (11 « hautement

prioritaires » et 13 « moyennement prioritaires »), dont 12 (50 %) concernaient la gestion des achats et de la chaîne d’approvisionnement. Les problèmes graves relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d’audit dans la figure 9.

Figure 9

Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2019 et 2020 dans les rapports d’audit des activités financées par le Fonds mondial



D. Audits de projets

36. En 2020, 37 projets exécutés directement par le PNUD ont fait l’objet d’un audit distinct plutôt que d’être examinés dans le cadre de l’audit du bureau de pays auquel ils étaient rattachés, le montant total des dépenses vérifiées s’élevant à 636,3 millions de dollars.

37. Sur ces 37 projets, 36 ont été contrôlés par des cabinets d’audit engagés par le Bureau, ce qui a donné lieu à 33 opinions sans réserve, deux opinions avec réserve et une opinion défavorable. Les opinions avec réserve et l’opinion défavorable ont donné lieu à un constat d’anomalies financières d’un montant total net de 14,4 millions de dollars, soit 2,3 % du total des dépenses ayant fait l’objet de l’audit (636,3 millions de

dollars), contre 10,6 millions de dollars ou 1,7 % du total des dépenses auditées (619,4 millions de dollars) en 2019. Sur le total des anomalies financières signalées en 2020, 89 % (12,9 millions de dollars) étaient liées à un projet géré par le bureau de pays du PNUD en Iraq.

38. Les audits des 37 projets exécutés directement ont donné lieu à 17 recommandations, dont une était classée « hautement prioritaire » et 16 « moyennement prioritaire », avec un nombre important de recommandations (88 %) dans le domaine de la gestion des ressources financières, notamment en ce qui concerne la comptabilisation au mauvais exercice, la surestimation ou la sous-estimation du rapport d'exécution conjoint et les avances mal comptabilisées.

V. Suite donnée aux recommandations des auditeurs

39. Au 31 décembre 2020, 95 % des recommandations des auditeurs avaient été appliquées, soit un taux supérieur à celui atteint en 2019 (90 %). Ce pourcentage tient compte de l'ensemble des rapports publiés par le Bureau entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 novembre 2020.

40. Il n'y avait aucune recommandation formulée de longue date (non suivie d'effets pendant 18 mois ou plus) au 31 décembre 2020, contre dix en 2019. C'est la première fois en plus de dix ans que le bureau ne rapporte pas au Conseil d'administration de recommandations formulées de longue date.

41. En 2020, le directeur du Bureau a retiré cinq recommandations issues de rapports d'audit publiés en 2018. Trois de ces recommandations ont été retirées car elles n'étaient plus applicables ; les deux recommandations restantes l'ont été après acceptation des risques résiduels par la direction. On trouvera à l'annexe 3 une présentation plus détaillée des recommandations.

VI. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements

42. Les audits portant sur l'exercice 2019 ont été réalisés par des institutions supérieures de contrôle ou des cabinets de conseil engagés et gérés par les bureaux de pays du PNUD. Au 31 décembre 2020, le Bureau avait reçu 745 rapports d'audit et 43 devaient encore lui parvenir (des bureaux du PNUD situés à Djibouti, au Gabon, au Libéria, au Mali, en Mauritanie, à Maurice, au Mozambique, en Somalie et en Ukraine).

Résultats de l'examen

43. Sur les 745 rapports reçus, le Bureau en a examiné en détail 261, représentant des dépenses d'un montant de 824,7 millions de dollars, soit 87 % des dépenses contrôlées.

44. Les 91 bureaux de pays qui avaient présenté des rapports d'audit de projet ont reçu des lettres d'examen du Bureau de l'audit et des investigations. La figure 10 montre le nombre de pays qui ont reçu l'appréciation « satisfaisant », « partiellement satisfaisant » ou « insatisfaisant » à l'issue des examens portant sur les exercices 2018 et 2019. L'examen reposait sur quatre critères : a) rigueur des contrôles internes ; b) suivi en temps utile des recommandations des auditeurs ; c) respect des prescriptions relatives à l'étendue de l'audit ; d) réalisation en temps voulu de la mission d'audit.

Figure 10
Résultats de l'évaluation de la qualité des rapports d'audit de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements

Appréciation	Appréciation générale			
	Exercice 2019 (audits réalisés en 2020)		Exercice 2018 (audits réalisés en 2019)	
	Nombre de pays	%	Nombre de pays	%
Satisfaisant	71	78	64	71
Partiellement satisfaisant	9	10	16	18
Insatisfaisant	11	12	10	11
Nombre total de bureaux de pays	91	100	90	100

Principaux problèmes relevés lors des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements, et mesures prises pour y remédier

45. Les rapports d'audit des projets exécutés au niveau national ou par des organisations non gouvernementales qui ont été examinés en détail contenaient 1 108 questions. Quarante-neuf pour cent de celles-ci avaient trait à la gestion financière.

46. Le Bureau a assuré le suivi des mesures prises par les bureaux de pays pour appliquer les recommandations des auditeurs. Au 31 décembre 2020, 45 % des 1 108 problèmes recensés avaient été résolus ou n'étaient plus d'actualité.

Opinions des auditeurs et montant net des anomalies financières

47. En ce qui concerne les audits ayant donné lieu à une opinion avec réserve, le Bureau a calculé que, pour l'exercice budgétaire 2019, les anomalies financières relevées correspondaient à une surestimation nette des dépenses de 0,5 million de dollars (contre 1,7 million de dollars pour l'exercice 2018), soit 0,1 % du montant total des dépenses vérifiées (qui s'élevait à 948 millions de dollars). L'anomalie financière nette de 0,5 million de dollars pour l'exercice 2019 était due à une surestimation de 2,6 millions de dollars pour 31 bureaux de pays, contrebalancée par une sous-estimation de 2,1 millions de dollars pour cinq bureaux de pays. Les réserves étaient principalement dues à des dépenses non justifiées (21 projets) ou à des différences inexplicables entre le rapport d'exécution conjoint et les états financiers ou les dossiers de projets (six projets).

Bureaux de pays où la HACT est pleinement mise en œuvre

48. Au titre de l'exercice 2019, 23 bureaux de pays (Argentine, Bangladesh, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Cabo Verde, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Kenya, Malawi, Malaisie, Maroc, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe) étaient passés intégralement à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et avaient appliqué les activités de certification correspondantes comme le prescrit cette approche.

49. Au 31 décembre 2020, le Bureau de l'audit et des investigations avait terminé l'examen de 29 rapports d'audit prévus au titre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Parmi ces rapports, 28 étaient des rapports d'audit des comptes et le dernier, un rapport d'audit des dispositifs de contrôle interne. Les auditeurs ont émis des opinions sans réserve pour 25 des 28 rapports d'audit des comptes examinés.

VII. Enquêtes

50. En 2020, le Bureau a ouvert 206 nouveaux dossiers et repris 352 dossiers de 2019, ce qui a porté à 558 le nombre de dossiers pris en charge.

51. Le Bureau a classé 277 de ces 558 affaires en 2020. À la fin de l'année 2020, 281 dossiers ont été reportés à 2021 (voir fig. 11).

Figure 11

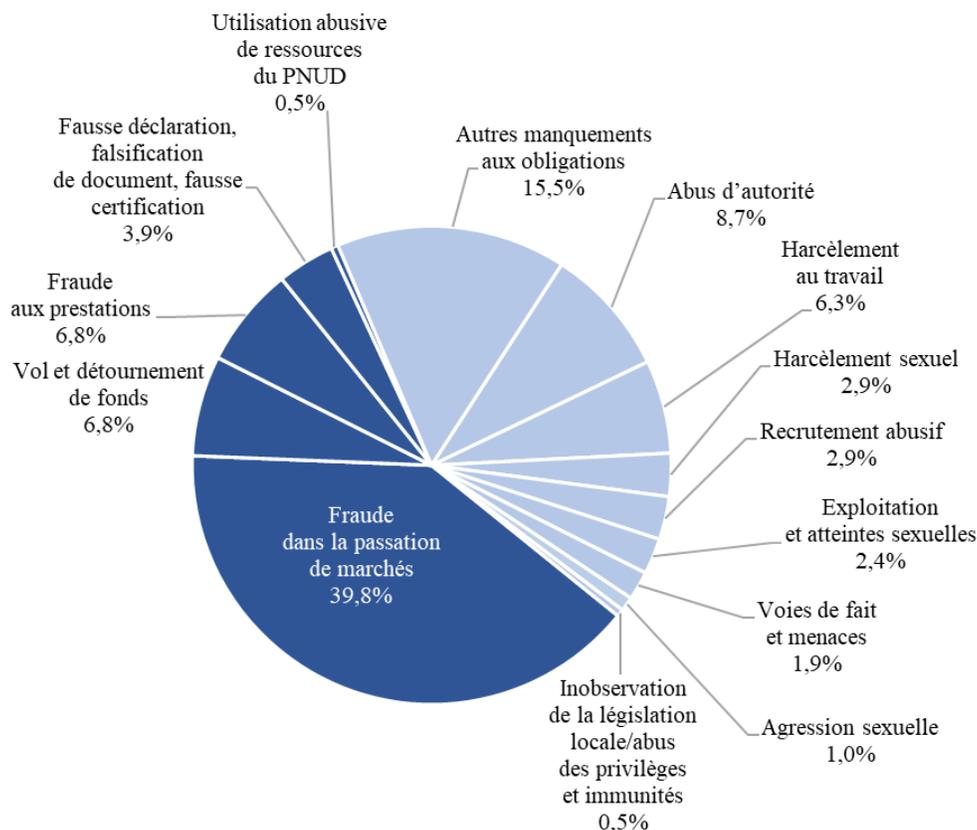
Volume de travail du Bureau de l'audit et des investigations en 2019 et en 2020

<i>Nombre de dossiers</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Dossiers repris, au 1 ^{er} janvier	256	352
Dossiers ouverts pendant l'année	370	206
Total des dossiers sur l'année	626	558
Classés (parmi les dossiers repris)	172	206
Classés (parmi les nouveaux dossiers)	102	71
Total des dossiers classés	274	277
Dossiers reportés, au 31 décembre	352	281

Types de plaintes

52. Les plaintes sont communiquées au Bureau par courrier, courrier électronique, formulaire en ligne, téléphone et renvois, ainsi que dans le cadre d'échanges personnels. Les plaintes portant sur des irrégularités financières (fraude dans la passation de marchés ; vol et détournement de fonds ; utilisation abusive de ressources du PNUD ; fausses déclarations, falsification de documents et fausse certification ; fraude aux prestations) représentaient 57,8 % des dossiers dont le Bureau a été saisi en 2020, un niveau équivalent aux 57,9 % enregistrés en 2019. Les plaintes relatives à l'inconduite sexuelle (agression sexuelle, harcèlement sexuel et exploitation et atteintes sexuelles) ont constitué 6,3 % des dossiers que le Bureau a reçus en 2020, soit une baisse de 2,1 points de pourcentage par rapport aux 8,4 % enregistrés en 2019 (voir fig. 12).

Figure 12
Types de plaintes reçues en 2020⁵ (plaintes pour irrégularités financières en bleu foncé)



53. La région des États arabes est celle pour laquelle le Bureau a reçu le plus de plaintes en 2020 (47 cas), suivie de l'Afrique (32 cas), de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants (32 cas), de l'Asie et du Pacifique (25 cas) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (21 cas). Quarante plaintes mettaient en cause des fonctionnaires ou d'autres membres du personnel sous contrat du PNUD affectés à d'autres entités des Nations Unies. Le Bureau a reçu neuf plaintes concernant des membres du personnel du siège (voir fig. 13).

⁵ La fraude aux prestations englobe la fraude à l'assurance médicale, la fraude à l'allocation-logement, la fraude à l'indemnité pour frais d'études ou toute autre fraude commise quant aux avantages et prestations offerts aux membres du personnel du PNUD. La fausse déclaration, la falsification et la fausse certification comprennent des actions telles que la présentation de faux justificatifs de dépenses aux fins du remboursement au titre de l'exécution d'un projet, la fausse déclaration de l'expérience professionnelle, la présentation de documents d'appel d'offres frauduleux et la falsification de signatures sur les formulaires d'heures supplémentaires. L'utilisation abusive des ressources du PNUD s'entend notamment du fait d'utiliser les biens, les avoirs, le matériel ou les dossiers – y compris les dossiers ou les données électroniques – du PNUD à des fins personnelles ou d'une manière contraire aux intérêts du PNUD. Les autres cas d'inobservation des obligations incluent notamment le fait de ne pas déclarer l'existence d'un conflit d'intérêts avec un fournisseur, de ne pas coopérer lors d'une enquête et d'exercer un emploi en dehors du PNUD sans autorisation.

Figure 13
Plaintes reçues en 2020, par région

	<i>Nombre de plaintes reçues</i>
États arabes	47
Autres organismes des Nations Unies	40
Afrique	32
Europe et Communauté d'États indépendants	32
Asie et Pacifique	25
Amérique latine et Caraïbes	21
Siège	9
Total	206

Traitement des dossiers

54. Des 277 dossiers classés en 2020, 70 (soit 25 % des dossiers menés à bien) l'ont été parce que l'on ne disposait pas de preuves suffisantes pour ouvrir une enquête, que les allégations portées ne relevaient pas du mandat du Bureau ou qu'une enquête ne se justifiait pas.

55. Les 207 dossiers restants ont été classés à l'issue d'une enquête dans laquelle 127 d'entre eux (61,4 %) ont été jugés sans fondement et 79 (38,2 %) ont donné lieu à 71 rapports d'enquête établissant une faute ou un autre manquement⁶. En plus des 79 cas étayés par les rapports d'enquête, le Bureau a délivré trois lettres d'options⁷ (voir fig. 14).

56. Le Bureau s'était fixé pour objectif de classer en trois mois ou moins 50 % des dossiers en cours d'évaluation et en moins de 270 jours ouvrables (393 jours calendaires) 50 % des dossiers en cours d'instruction⁸. Des 229 dossiers ayant fait l'objet d'une évaluation en 2020, dont les 70 classés après évaluation, 68,6 % l'ont été dans la limite de trois mois définie dans les indicateurs clefs de performance. Des 207 dossiers qui ont été classés à l'issue d'une enquête, 54,1 % l'ont été dans la limite de moins de 270 jours ouvrables définie dans les indicateurs clefs de performance. Pendant la pandémie actuelle de COVID-19, toutes les enquêtes ont été menées à distance.

⁶ Pour les cas de collusion entre fournisseurs, l'organe d'examen, le Comité d'examen des fournisseurs, a demandé que le Bureau produise un rapport unique quel que soit le nombre de fournisseurs impliqués dans un cas de collusion. En outre, deux cas ont été corroborés par un seul rapport impliquant le même type de faute par le même sujet, car les allégations ont été reçues au cours d'années différentes.

⁷ Une lettre d'options est un document par lequel un membre du personnel du PNUD contre lequel il existe des preuves d'actes répréhensibles se voit offrir la possibilité de démissionner sous réserve de certaines conditions, notamment l'engagement à rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible, plutôt que de subir les conséquences d'une enquête approfondie et d'une éventuelle procédure disciplinaire. Une allégation donnant lieu à un rapport d'établissement de préjudice financier est considérée comme fondée.

⁸ Ces objectifs sont conformes au Cadre juridique du PNUD, chap. III, sect. 1.4, qui stipule que « dans la mesure du possible, selon la complexité d'une affaire et la disponibilité des ressources d'enquête, la période entre la date à laquelle les allégations d'actes répréhensibles sont signalées à l'OAI et la fin de l'enquête ne devrait normalement pas dépasser 270 jours ouvrables ». Si l'on tient compte des jours fériés officiels des Nations Unies, 270 jours ouvrables correspondent à environ 393 jours calendaires ; par conséquent, le Bureau a utilisé 393 jours calendaires comme mesure de référence pour ses enquêtes.

57. À la fin de 2020, 37 dossiers étaient toujours en cours d'évaluation et 244 autres faisaient encore l'objet d'une enquête.

Figure 14
Issue des dossiers

<i>Mesures prises</i>	<i>Nombre de dossiers en 2019</i>	<i>Nombre de dossiers en 2020</i>
<i>Après évaluation</i>		
Classement (enquête non justifiée)	57	59
Renvoi à d'autres organismes des Nations Unies	10	7
Renvoi à d'autres bureaux du PNUD	3	4
Total	70	70
<i>Après enquête</i>		
Classement (<i>allégations sans fondement</i>)	116	127
Classement (<i>allégations fondées</i>)		
– Soumis au Bureau des affaires juridiques	19	27
– Soumis aux bureaux de pays	13	17
– Soumis au Comité d'examen des fournisseurs	35	32
– Soumis à d'autres organismes	14	3 ⁹
– Soumis à d'autres bureaux du PNUD	4	–
– Lettre d'options envoyée	3	1
Total partiel (<i>allégations fondées</i>)	88¹⁰	80
Total, dossiers classés après enquête	204	207
Total des dossiers classés sur l'année	274	277
Rapports d'enquête publiés	80	71¹¹
Lettres d'observations envoyées	3	5¹²

Dossiers reposant sur des allégations fondées

58. La plupart des manquements potentiels relevés dans le cadre des 80 dossiers pour lesquels l'enquête a permis d'établir que les allégations étaient fondées étaient des cas de fraude dans la passation de marchés (36 dossiers, soit 45 % des dossiers), des cas de fraude aux prestations (neuf cas, soit 11,3 %) et d'autres manquements aux obligations (neuf cas ou 11,3 %) (voir fig. 15). On trouvera à l'annexe 4 un récapitulatif des rapports d'enquêtes produits en 2020, par type d'allégation.

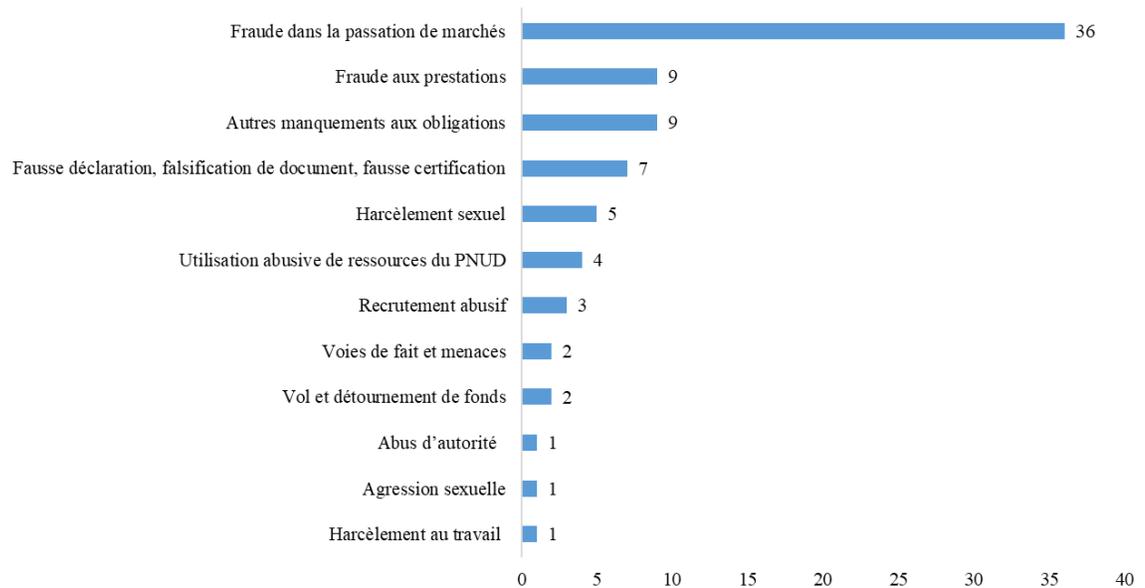
⁹ Trois dossiers concernaient le personnel d'autres organismes des Nations Unies dont les contrats étaient gérés par le PNUD.

¹⁰ Le Bureau a publié un rapport d'établissement de préjudice financier en 2019.

¹¹ Soixante-et-onze rapports d'enquête ont établi des preuves de faute ou d'autre manquement.

¹² Huit dossiers ont fait l'objet d'une même lettre d'observations car les allégations étaient les mêmes.

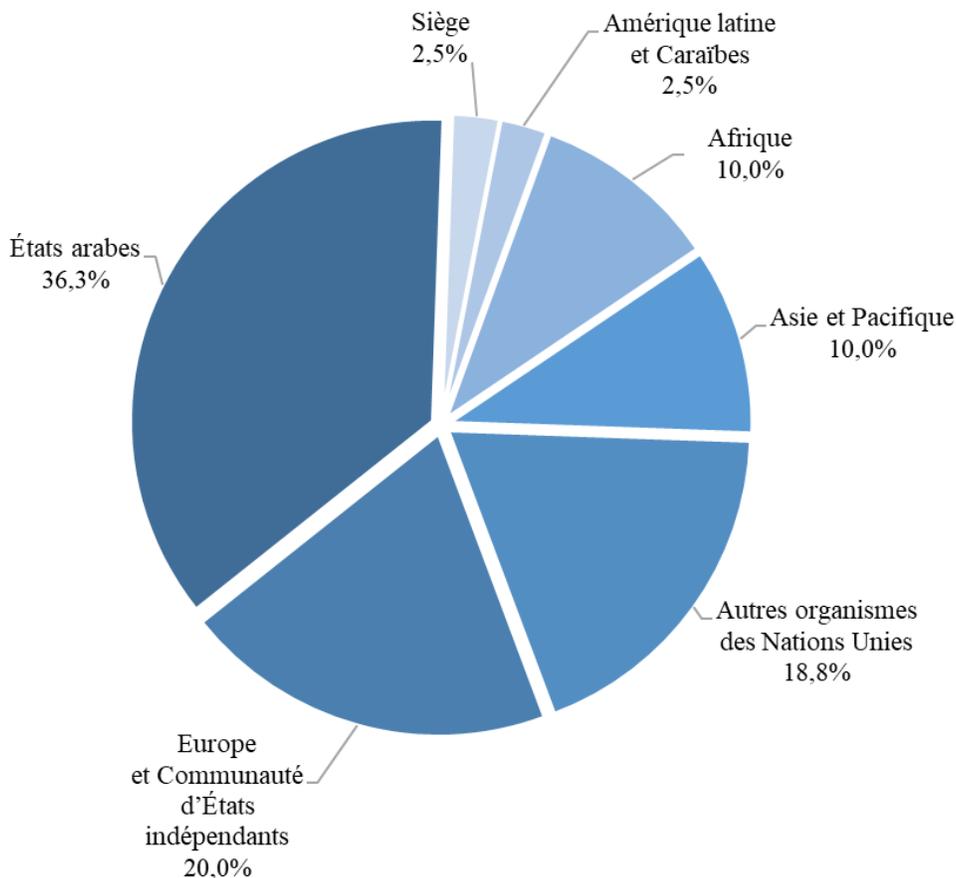
Figure 15
Dossiers dans lesquels les allégations étaient fondées en 2020, par catégorie



59. Des 80 affaires dans lesquelles les allégations étaient fondées : 36,2 % (29 cas) se sont produites dans la région des États arabes ; 20 % (16 cas) en Europe et dans la Communauté d'États indépendants ; 18,8 % (15 cas) dans d'autres organismes des Nations Unies ; 10 %¹³ (huit cas) en Afrique ; 10 % (huit cas) dans la région Asie et Pacifique ; 2,5 % (deux cas) au siège ; 2,5 % (deux cas) dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (voir fig. 16).

¹³ Le Bureau est responsable de l'évaluation et des enquêtes en cas d'allégations contre le personnel du PNUD sous contrat administré par le Programme au nom d'autres organismes des Nations Unies.

Figure 16
Dossiers dans lesquels les allégations étaient fondées en 2020, par région



60. Les 80 dossiers dans lesquels les allégations étaient fondées mettaient en cause 29 fournisseurs, 28 membres du personnel (personnel du PNUD et personnel pour lequel le Bureau a reçu une délégation de pouvoir d'enquête)¹⁴, 20 contractants (18 sous-traitants et deux vacataires)¹⁵, deux partenaires de réalisation et deux Volontaires des Nations Unies (voir fig. 17).

¹⁴ Huit dossiers concernaient des membres du personnel d'autres organismes des Nations Unies qui avaient des lettres de nomination du PNUD.

¹⁵ Parmi les 20 contractants figurent six prestataires de services dépendant du PNUD, mais qui travaillent pour d'autres organismes des Nations Unies.

Figure 17
Dossiers dans lesquels les allégations étaient fondées, par statut contractuel



Inconduite sexuelle

61. En 2020, le Bureau a ouvert 13 dossiers relatifs à des cas d'inconduite sexuelle (six plaintes pour harcèlement sexuel, cinq plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles et deux plaintes pour agression sexuelle). Cela représente une baisse de 58,1 % de la part des plaintes pour inconduite sexuelle par rapport à 2019, année où le Bureau a recueilli 16 plaintes pour harcèlement sexuel et 11 plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles, ainsi que quatre plaintes pour agression sexuelle (voir fig. 18 et 19)¹⁶. En outre, le Bureau a repris 15 dossiers d'inconduite sexuelle (sept plaintes pour harcèlement sexuel, cinq plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles et trois plaintes pour agression sexuelle) de 2019 à 2020.

62. En 2020, le Bureau a établi le bien-fondé de six plaintes pour inconduite sexuelle (cinq cas de harcèlement sexuel et un cas d'agression sexuelle)¹⁷. Cela représente une baisse de 25 % par rapport à 2019, où le Bureau a établi le bien-fondé de huit plaintes pour inconduite sexuelle (cinq cas de harcèlement sexuel, deux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et un cas d'agression sexuelle). En 2020, le Bureau a classé un total de 17 dossiers liés à des affaires d'inconduite sexuelle. En outre, il a finalisé cinq dossiers portant a priori sur d'autres types d'inconduite mais qui ont fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une enquête en tant qu'inconduite sexuelle. Cinq plaintes pour harcèlement sexuel, cinq plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles et une plainte pour agression sexuelle ont été reportées à 2021.

¹⁶ C'est en 2019 que les agressions sexuelles ont pour la première fois constitué une catégorie distincte.

¹⁷ Le Bureau fait état du type de dossier ouvert en fonction du type de faute alléguée au moment où le dossier est reçu. Toutefois, au cours d'une évaluation ou d'une enquête, le type d'affaire peut être réévalué et mis à jour au moment de la finalisation afin de refléter la faute qui est évaluée ou qui fait l'objet d'une enquête. Ainsi, un cas fondé d'inconduite sexuelle en 2020 a été initialement reçu sous le libellé « autres manquements aux obligations » avant d'être requalifié puis classé en tant que cas de harcèlement sexuel.

Figure 18
Dossiers de harcèlement sexuel reçus, 2012-2020

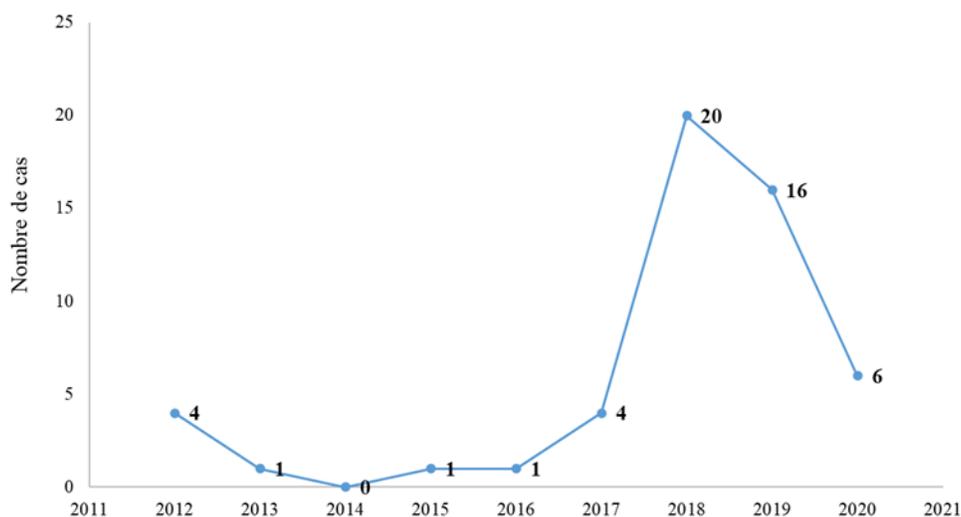
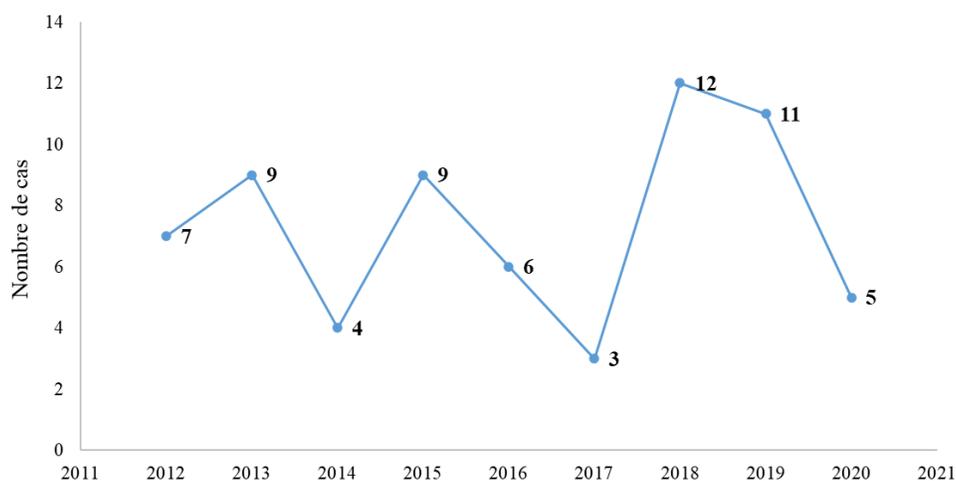


Figure 19
Dossiers d'exploitation et d'atteintes sexuelles reçus, 2012-2020



Lettres d'observation

63. En 2020, le Bureau a adressé aux services concernés cinq lettres d'observations destinées à les aider à remédier aux défaillances des dispositifs de contrôle interne qu'il avait constatées lors de ses investigations. Les lettres d'observations contenaient des recommandations visant à améliorer : a) les pratiques d'utilisation des dispositifs de technologie de l'information et des communications (TIC) utilisés pour créer, traiter ou diffuser les informations du PNUD ; b) les consignes générales concernant les examens physiques au sein d'une installation médicale des Nations Unies ; c) les procédures relatives à la création et à la modification des données de paiement pour les partenaires de réalisation/fournisseurs ; d) les procédures de gestion des droits à prestations du personnel et des remboursements d'impôts ; e) des conseils à l'intention du personnel sur les directives du PNUD concernant le signalement des allégations de faute.

Préjudice financier et recouvrement (décisions 2014/21 et 2015/13 du Conseil d'administration)

64. Le préjudice financier total subi par le PNUD en 2020, corroboré dans les rapports d'enquête du Bureau, s'est chiffré à 16 709 dollars¹⁸. Selon le Bureau de la gestion des ressources financières, qui relève du Bureau des services de gestion, le préjudice financier total lié aux rapports d'enquête qui ont été soumis de 2013 à 2020 s'élevait à 8 566 570 dollars, dont 7 430 495 dollars ont été jugés recouvrables par le Bureau des affaires juridiques. Sur les 7 430 495 dollars, 3 738 296 dollars ont été recouverts, soit un peu plus de 50 % de la perte.

Mesures adoptées dans les cas d'inconduite (décision 2011/22 du Conseil d'administration)

65. Sur la base des 27 rapports d'enquête concernant des fonctionnaires, un de ces fonctionnaires a été renvoyé et deux ont quitté leurs fonctions. Une lettre a été versée au dossier de deux fonctionnaires qui ont démissionné avant la conclusion de l'enquête, indiquant qu'en application de l'article 72 du Cadre juridique, il aurait été accusé de faute s'il était resté au service du PNUD. Deux fonctionnaires ont reçu un blâme écrit, tandis que deux autres ont été innocentés. À la fin de 2020, le Bureau des affaires juridiques poursuivait l'examen des 18 rapports restants.

66. Sur la base des 17 rapports que le Bureau a transmis aux bureaux de pays, dix sous-traitants et un vacataire ont vu leur contrat résilié. Cinq sous-traitants avaient soit démissionné, soit été mis à l'écart d'une autre manière avant le début ou la fin de l'enquête, tandis qu'un sous-traitant a démissionné après la publication du rapport d'enquête.

67. Sur les 25 rapports, portant sur 32 cas, soumis par le Bureau au Comité d'examen des fournisseurs en 2020, huit ont été finalisés et classés avant la fin de l'année, à la suite de quoi cinq fournisseurs et quatre agents ont fait l'objet de sanctions. En outre, 16 fournisseurs cités dans les rapports restants ont été soumis à une suspension provisoire dans l'attente de la fin de l'examen du Comité.

68. Un rapport d'investigation transmis au Groupe consultatif sur les mesures disciplinaires concernant les Volontaires des Nations Unies en 2020 était en cours d'examen à la fin de l'année. Deux rapports d'enquête soumis à d'autres organismes des Nations Unies concernant des sous-traitants titulaires étaient toujours en cours d'examen à la fin de l'année.

Respect des normes sociales et environnementales

69. En 2020, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a enregistré trois nouveaux dossiers, pour un total de 16 dossiers enregistrés, dont 11 sont en cours. Les dossiers en cours sont ceux du Cameroun, de la République du Congo, de l'Inde, de la Jordanie (deux dossiers), du Kirghizistan, du Malawi, de Maurice, du Myanmar, de l'Ouganda et du Panama. En 2020, l'instruction d'un dossier enregistré, provenant de Jordanie, a été suspendue car les plaignants ont sollicité un dispositif de réponse des parties prenantes avant l'enquête. Cinq dossiers, provenant du Congo, de la Jordanie, du Malawi, de l'Ouganda et du Panama, sont entrés dans une phase de suivi à la discrétion de l'Administrateur du PNUD, après que l'enquête a été menée à bien. Le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a transmis trois rapports d'enquête finaux, pour le Cameroun, le Congo et Maurice, à l'Administrateur

¹⁸ Une perte financière supplémentaire de 2 379 dollars liée à un membre du personnel du PNUD a été traitée via une lettre d'options (ce montant est sujet à un recouvrement potentiel) ; deux autres cas, pour lesquels les pertes s'élèvent à 1 744 dollars, doivent encore être transmis pour recouvrement d'avoirs d'ici à la fin de 2020.

du PNUD. Aucune mission sur le terrain n'a été effectuée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

70. En 2020, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a mené des activités de sensibilisation auprès des partenaires et d'éventuelles parties prenantes dans le but de leur faire mieux comprendre sa mission, son mandat et ses activités. Il a organisé un événement de sensibilisation virtuel, à l'intention d'organisations de la société civile brésilienne, avec les mécanismes de responsabilité du Fonds vert pour le climat, de la Banque interaméricaine de développement, de la Société financière internationale et de la Banque mondiale. Il a également poursuivi ses activités de sensibilisation par le biais des médias sociaux et d'autres plateformes numériques.

Prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

71. En 2020, le Bureau a été un membre actif de l'Équipe spéciale du PNUD chargée de la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; il a également contribué à la mise au point des instructions générales pour la base de données « Clear Check » et à la révision d'une série d'accords contractuels du PNUD avec des fournisseurs, des membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et des partenaires de réalisation afin de renforcer les obligations mutuelles prévues en ce qui concerne la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles et des mesures à prendre, le cas échéant.

72. Outre le recrutement d'un point focal à la classe P-4 dans les enquêtes sur les cas de harcèlement sexuel et en tant que représentant principal du Bureau pour la réponse et l'initiative du PNUD, le Bureau a recruté en 2020 deux enquêteurs de classe P-3 travaillant principalement sur les cas d'inconduite sexuelle.

73. En 2020, le Bureau a pris part aux travaux de plusieurs groupes de travail techniques interorganisations, tels que l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes du système des Nations Unies et la réunion des organes d'enquête sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le secteur humanitaire, organisée par le Comité permanent interorganisations et le Conseil des chefs de secrétariat, ainsi que Groupe de travail sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Le Bureau a également participé à la formation interinstitutions des points focaux des bureaux de pays pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et a contribué à plusieurs initiatives en cours sur la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles et proposées par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le Bureau a en outre contribué à mieux faire connaître la problématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles par le biais d'exposés qu'il a présentés aux autres bureaux du PNUD ainsi qu'aux collègues du Bureau de l'audit et des investigations.

74. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les bureaux et les organismes participants des Nations Unies sont tenus de signaler les allégations crédibles d'exploitation et d'atteintes sexuelles « en temps quasi réel » au moyen du système de suivi i-Report. Le système i-Report est une base de données en ligne sûre contenant des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui ont été signalées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. En 2020, le Bureau a utilisé ce système pour signaler six cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles considérés comme des allégations crédibles.

Autres activités d'enquête

75. En 2020, le Bureau a poursuivi la mise en œuvre d'un projet pilote portant sur les lettres d'options qui avait été mis sur pied en 2018 en consultation avec la Directrice du Bureau des services de gestion et le Directeur du Bureau des affaires juridiques. Une lettre d'options est un document par lequel des membres du personnel contre qui il existe des preuves d'actes répréhensibles se voient offrir la possibilité de démissionner sous certaines conditions, notamment l'engagement à rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible, ou de se soumettre à une enquête approfondie et une éventuelle procédure disciplinaire. En 2020, le Bureau a établi le bien-fondé d'un dossier suite à la délivrance de lettres d'options.

VIII. Coordination au sein du système des Nations Unies

76. Le Bureau a poursuivi ses échanges tant avec les États Membres qu'avec les autres bureaux d'audit interne et d'investigation dans le système des Nations Unies en vue de recenser et de mettre en commun les pratiques optimales, de discuter de questions d'intérêt commun et de favoriser la coopération avec les services d'audit et d'investigation des entités des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales. Au début de janvier 2020, le Bureau a accueilli un séminaire international sur l'audit de performance ayant accueilli 25 entités des Nations Unies et autres organisations multilatérales.

77. Le Bureau compte parmi les représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies et est membre du secrétariat de la Conférence des enquêteurs internationaux. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a en outre participé virtuellement à la conférence annuelle des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies en 2019.

IX. Services consultatifs et autres services d'audit

Services consultatifs

78. En 2020, le Bureau de l'audit et des investigations a fourni six prestations de services consultatifs dans divers domaines et en réaction à la pandémie de COVID-19.

79. Sur ces six prestations : une mission de conseil était liée à la gestion des projets du PNUD ; trois consistaient en des notes d'information sur les risques fondées sur un examen approfondi de domaines tels que l'achat de produits de santé, les risques en lien avec le Fonds mondial, et la gestion des fournisseurs ; deux étaient alertes de risque dans des domaines nécessitant une attention immédiate de la part de la direction, comme l'acquisition d'articles liés à la COVID-19. On trouvera à l'annexe 3 une présentation plus détaillée des recommandations.

80. Conformément à la règle 126.17 du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD et aux activités et procédures opérationnelles relatives aux programmes et politiques du PNUD, le Bureau a reçu et examiné six demandes de comptabilisation en pertes, dont cinq émanaient de bureaux de pays, et une du Fonds d'équipement des Nations Unies, pour un montant de 39 408 dollars. Voir les détails à l'annexe 5.

X. Opinion

81. L'opinion présentée par le Bureau est fondée sur les résultats ci-après :

a) Audits des bureaux de pays, des services ou unités du siège, des activités financées par le Fonds mondial, des projets exécutés directement et des projets d'exécution nationale publiés entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 :

i) *Par dépenses évaluées.* Le pourcentage global d'audits assortis des mentions « satisfaisant » et « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » est tombé de 53,3 % en 2019 à 50,6 % en 2020. En outre, le pourcentage global d'audits accompagnés des mentions « satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » a augmenté de 46,6 % en 2019 à 49,4 % en 2020 (voir colonnes en bleu dans la figure 20). Une part importante de la progression des appréciations « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » provient de deux audits¹⁹ et n'indique pas une déficience à l'échelle de l'organisation.

ii) *Par nombre de rapports d'audit publiés.* Comprend les audits, menés et évalués par le Bureau, des bureaux nationaux, des activités financées par le Fonds mondial, du siège et de projets exécutés directement. Le pourcentage global d'audits assortis des mentions « satisfaisant » et « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » a progressé de 70,0 % en 2019 à 80,4 % en 2020. En outre, le pourcentage global d'audits assortis des mentions « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et « insatisfaisant » a reculé de 30,0 % en 2019 à 19,6 % en 2020 (voir colonnes en jaunes dans la figure 20). En 2020, trois des quatre appréciations (« partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et « insatisfaisant ») étaient conformes aux cibles de l'organisation. Cette proportion était la même qu'en 2019.

iii) *La répartition des appréciations d'audit par dépense contrôlée* s'est cependant éloignée des cibles de l'organisation, un plus grand nombre de dépenses contrôlées ayant reçu la mention « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Cette évolution semble être le fait, notamment, de deux audits (voir note de bas de page 19). La répartition des appréciations d'audit par rapport d'audit est presque conforme aux cibles de l'organisation. Outre la répartition des appréciations d'audit par dépenses contrôlées et par nombre de rapports d'audit publiés en 2020, l'opinion a également été étayée par les observations ci-après.

iv) *Audit des projets exécutés directement.* Le montant total net des anomalies financières relevées en 2020 s'élevait à 14,4 millions de dollars, soit 2,3 % du total des dépenses contrôlées (636,3 millions de dollars), contre un montant total net de 10,6 millions de dollars, soit 1,7 % du total des dépenses contrôlées (619,4 millions de dollars), en 2019.

¹⁹ *Audits substantiels assortis de la mention « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires »* : deux audits ont contribué à environ 82 % des dépenses contrôlées ayant donné lieu à l'appréciation « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Ces deux audits étaient l'audit du bureau de pays du PNUD en Afghanistan et l'audit de performance du Fonds pour l'environnement mondial du PNUD. Le montant total des dépenses contrôlées pour ces rapports s'élevait à 1 542 000 000 de dollars. Le reste des dépenses ayant donné lieu à cette appréciation concernait six bureaux de pays et un bureau chargé de gérer une subvention du Fonds mondial. L'importance relative des dépenses couvertes par ces deux audits et l'appréciation correspondante ont augmenté le pourcentage d'audits jugés « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » (voir fig. 20) si l'on compare aux chiffres de l'année précédente.

Figure 20
Comparaison de la distribution des appréciations d'audit par dépenses contrôlées et par nombre de rapports d'audit publiés en 2019 et 2020, avec cibles du PNUD

Appréciation	Par dépenses contrôlées (BP, FM, S, PED et ONG/MRN combinés) ²⁰		Par nombre de rapports d'audit produits (appréciation du Bureau, BP, FM et S combinés)*		Cibles du PNUD ²¹
	2019	2020	2019	2020	2018-2021
Satisfaisant	27,6 %	20,4 %	30,0 %	23,9 %	Plus de 30 %
Partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires	25,7 %	30,2 %	40,0 %	56,5 %	Plus de 30 %
Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires	39,7 %	45,6 %	26,0 %	19,6 %	Moins de 35 %
Insatisfaisant	6,9 %	3,8 %	4,0 %	0,0 %	Moins de 15 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	s.o.

* *Abréviations* : PED = projets exécutés directement (inclus dans la mesure où les audits sont effectués en interne et évalués par le Bureau) ; BP = bureaux de pays ; FM = Fonds mondial ; S = siège ; ONG = organisations non gouvernementales ; MRN : modalité de réalisation nationale.

b) Examen des audits de projets du PNUD exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements :

i) *Audit des projets exécutés directement*. Le montant total net des anomalies financières relevées en 2019 s'élevait à 0,5 million de dollars, soit 0,1 % du total des dépenses contrôlées (948 millions de dollars), contre un montant total net de 1,7 million de dollars, soit moins de 1 % du total des dépenses contrôlées (1,2 milliard de dollars), en 2018.

ii) *Lettres d'examen envoyées par le Bureau*. Le nombre de bureaux de pays ayant obtenu l'appréciation « satisfaisant » ou « partiellement satisfaisant » a légèrement augmenté en 2020 par rapport à 2019. Le pourcentage d'appréciations « satisfaisant », qui était de 71 % en 2019, est passé à 78 % en 2020. Toutefois, le pourcentage d'appréciations « partiellement satisfaisant », qui était de 18 % en 2019, est retombé à 10 % en 2020. Le pourcentage de bureaux de pays ayant obtenu l'appréciation « insatisfaisant » a, quant à lui, légèrement augmenté, passant de 11 % en 2019 à 12 % en 2020.

c) Le taux d'application des recommandations issues de l'audit interne, y compris les recommandations formulées de longue date et restées en suspens, a diminué en 2019 :

i) *Taux d'application des recommandations des auditeurs*. Le taux d'application au 31 décembre 2020 était de 95 %, contre 90 % au 31 décembre 2019.

ii) *Recommandations formulées de longue date*. Il n'y avait aucune recommandation formulée de longue date au 31 décembre 2020, contre dix au

²⁰ Sont inclus les audits des unités administratives, des projets ou des fonctions menés par le siège et dont les dépenses sont enregistrées dans le cadre du calendrier de l'audit.

²¹ Le PNUD a défini ses cibles en matière d'appréciations d'audit dans son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, outil qu'il utilise pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de son Plan stratégique pour la période 2018-2021. Ces cibles concernent le nombre de rapports d'audit devant correspondre à chaque appréciation d'audit.

31 décembre 2019 et quatre recommandations formulées de longue date au 31 décembre 2018.

82. Le caractère qualitatif de l'audit et les résultats des investigations ont reçu toute l'attention voulue, et le Bureau a tenu compte de ces considérations au moment de formuler son opinion.

83. En raison de la pandémie de COVID-19, les audits ont été réalisés à distance à partir de la mi-mars 2020. Les limites tenant à la nature de l'audit à distance ont eu une incidence sur les activités suivantes :

a) l'examen des pièces justificatives originales n'a pas pu être effectué et, par conséquent, les équipes d'audit se sont appuyées sur des copies scannées ;

b) les rencontres avec le personnel et les employés du bureau étaient virtuelles, ce qui a limité la compréhension de l'environnement de travail ;

c) les visites sur les sites des projets, y compris les réunions physiques avec les homologues ou bénéficiaires locaux, n'ont pas été effectuées ;

d) il n'a pas été effectué de vérification physique des éléments d'actif et de l'inventaire ;

e) les coffres-forts et les petites caisses n'ont pas été vérifiés ;

f) les technologies de l'information et des communications n'ont pas été contrôlées sur site.

84. Ayant examiné la portée des travaux publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, le Bureau de l'audit est d'avis que les procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle décrites dans les rapports d'audit publiés en 2020 méritent l'appréciation globale de « partiellement satisfaisant/quelques améliorations à apporter ». Cela signifie que la majorité des unités administratives ou des projets audités en 2020 sont bien établis et fonctionnent correctement, mais qu'ils doivent être encore améliorés à certains égards.